

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 44-2017

Séance du 24 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 24 mars, à 18H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Référence écriture délib :
PC/MS/JD

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération	58
Dont 5 procurations	
Votes pour : 58	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	16 mars 2017

Présents votants (53) : PUCEL Mathieu, TREY Jean-Claude, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, SAINT PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, ROCHER Jacques, CARMOUSE Catherine, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, GOMES DA SILVA Rose-Marie, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean Henri, NARS Aline, POME Maryse, FORTUNE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel, BLANCHARD Hervé, LANTOINE Michèle, ROCA Jacques

Présents non votants (4) : SAJOUS Sébastien, PEFONTAN Marie-Madeleine, SERMET André, IGLESIAS Marie-Christine

Titulaires absents (8) : VIDAL Thierry, GISTAU Patrick, BRUN Jean, CANTONY Christophe, RICARD Louis, SOLANA Michel, LACAZE Noël, FOURCADE Dominique

Procurations (5) : DELCASSO Maryse à BUERBA Jean-Pierre
DESMARAIS Nadine à CARRERE Philippe
DUBARRY Jean-Bertrand à MALERE Hélène
VIDALON Patricia à DUBERNARD Alain
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : Etablissement
Public Foncier Occitanie

Monsieur le Président expose le courrier reçu du Préfet de la Région le 10 janvier 2017, dont une copie a été adressée en même temps que la convocation aux conseillers communautaires, par lequel Monsieur le Préfet de Région sollicite l'avis des assemblées délibérantes des EPCI sur le projet de décret modificatif du périmètre d'intervention de l'établissement public foncier (EPF) Languedoc Roussillon.

Cet EPF est un EPF d'Etat créé par arrêté avec des représentants de l'Etat, à la différence des EPF Locaux, créés par les collectivités locales avec des représentants locaux.

Au-delà du délai de réponse de cette consultation officielle de 3 mois à compter de la réception du courrier, l'avis est réputé favorable.

L'EPF assure le portage et l'ingénierie de certains projets, et son financement par le biais de la Taxe Spéciale d'Équipement s'élève aujourd'hui à 6,42€ par habitant.

Considérant l'incertitude du retour sur investissement par rapport au coût fiscal pour les contribuables non négligeable, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'émettre

un avis défavorable au projet de décret modificatif du périmètre d'intervention de l'établissement public foncier (EPF) Languedoc Rousillon.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Fait à Arreau, le 27 mars 2017

Le Président,
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNE
AUBE LOURON
CHATEAU SEGRE
65240 - ARREAU

